



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

football professionnel

Question écrite n° 84830

Texte de la question

M. Jean-Jacques Urvoas attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur les raisons pour lesquelles le transport d'un joueur de football professionnel de l'aéroport du Bourget jusqu'au palais de l'Élysée, le 24 juin 2010, s'est déroulé dans une voiture de la présidence avec escorte officielle de deux motards. Dans la mesure où l'entrevue avec M. le président de la République résultait semble-t-il d'une initiative personnelle du footballeur, il eût en effet paru plus logique que celui-ci effectue le déplacement par ses propres moyens.

Texte de la réponse

La Préfecture de Police a assuré le 24 juin 2010 un service d'ordre mobilisant 31 policiers. En ce qui concerne l'aéroport du Bourget, les effectifs présents étaient ceux placés sous l'autorité de la direction centrale de la police aux frontières dans le cadre de ses missions habituelles. La mission d'escorte du transfert d'un joueur de l'équipe de France de l'aéroport du Bourget au Palais de l'Élysée a été assurée par des fonctionnaires appartenant à la CRS n° 1.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Urvoas](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84830

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juillet 2010, page 8046

Réponse publiée le : 26 octobre 2010, page 11713